



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SOMME

Direction régionale de
l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement
de PICARDIE

MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME D'AMIENS
POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN CENTRE COMMERCIAL DÉNOMMÉ "GREENCENTER"

AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE

Synthèse de l'avis

La commune d'Amiens est la préfecture de la région Picardie, du département de la Somme et chef-lieu de canton. Située au centre du triangle Paris-Londres-Bruxelles, son aire urbaine compte 292 667 habitants au recensement de 2009, elle-même noyau du territoire du Grand Amiénois regroupant près de 340 000 habitants.

Le plan local d'urbanisme de la commune d'Amiens a été approuvé le 22 juin 2006 et modifié les 27 septembre 2007, 25 septembre 2008, 15 octobre 2009, 9 décembre 2010, 8 décembre 2011, 15 mars 2012, 7 février 2013 et 13 février 2014.

Le projet de centre commercial dénommé "Greencenter" prévu au nord d'Amiens s'inscrit dans le développement naturel de l'agglomération sur le plateau au nord de la ville, dans le périmètre périurbain contenu par la rocade qui ceinture la ville (route nationale 25). Le site du projet, d'une superficie d'environ 11 hectares, est intégré au sein de la zone d'aménagement commercial (ZACOM) identifiée au schéma de cohérence territoriale du Grand Amiénois. Le site est bordé à l'ouest par l'avenue de l'Europe et une zone commerciale (enseigne Carrefour), au nord et à l'est par des terres cultivées et la route départementale 11. Plus au sud, on distingue de vastes quartiers d'habitations séparés du site du projet par des parcelles agricoles.

Le projet consiste en la création d'une enseigne de bricolage de grande taille, de cellules de commerce de détail et de restaurants ainsi que d'un giratoire sur l'avenue de l'Europe desservant le nouvel ensemble commercial.

L'aménagement projeté, d'une surface de plancher d'environ 45 000 m², est articulé sur une trame viaire permettant l'ouverture du site vers les quartiers environnants et le centre commercial à l'enseigne "Carrefour" existants à l'Ouest.

Le périmètre de la ZACOM, approuvé le 21 décembre 2012, n'est aujourd'hui pas repris par le PLU d'Amiens. Une partie des terrains concernés est en effet classée en zone agricole, dont les règles ne permettent pas la réalisation du projet.

La déclaration de projet a donc pour objet de mettre en compatibilité le PLU afin de prendre en considération le projet dans le document d'urbanisme.

Le projet s'inscrit dans un secteur paysager fort caractérisé par la présence d'une plaine agricole très caractéristique du nord de la Picardie, entourée de zones urbanisées toutes proches. Le site d'implantation du projet offre des perspectives vers les quartiers nord d'Amiens et vers la Tour Perret située au centre-ville d'Amiens. En outre, un petit bois classé est situé en limite sud du terrain qui présente une légère déclivité orientée vers le sud-ouest.

On distingue également dans l'aire d'étude du projet des milieux variés et sensibles : sites Natura 2000, sites classés et inscrits, biodiversité, massifs forestiers.

La présence de sites Natura 2000 sur le territoire communal a conduit la mairie d'Amiens à soumettre son projet de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme à évaluation environnementale stratégique (EES) en application de l'article R.121-10 du Code de l'urbanisme.

L'avis de l'autorité environnementale porte sur l'évaluation environnementale stratégique contenue dans le rapport de présentation ainsi que sur la prise en compte de l'environnement dans la déclaration de projet.

L'autorité environnementale recommande :

- d'approfondir le volet paysager en explicitant la place du végétal dans le projet ;
- de préciser l'interface du projet avec l'avenue de l'Europe, au regard du boisement supprimé aux abords de l'avenue et l'implantation du bâtiment principal.
- compléter le dossier par un volet sur la question de la circulation autre~~s~~ que automobile~~s~~ dans la zone commerciale.

Amiens, le 01/05/15
M La préfète
